COMMISSION SPORTIVE du 19 Mai 2022

Présents : DUVAL Jérôme (resp), HILLAIRET Pascal, KRZEMKOWSKI Hervé, PRINEAU Nicolas, RIBOT Loïck

Invité : DESBOIS Martine, MEUNIER Patrick (UFOLEP), PECHIN Alain (UFOLEP)

Absents excusés : CHAMONT Bruno, THOREZ Renaud

Début de séance 20h30

Ordre du jour :

1- Calendrier 2022-2023
2- Rappel condition de participation au championnat par équipe
3- Principales modifications règlements fédéral
4- Modifications règlements compétitions Départementales

1. **Calendrier 2022-2023 :**

Voir Calendrier 2022-2023 en Annexe

2. **Rappel condition de participation au championnat par équipe**

19 clubs ne sont pas en conformités dans le département dont 2 qui évolueront la saison prochaine au niveau régional. Un rappel sera fait aux clubs lors d'une prochaine réunion afin de les sensibiliser aux sanctions possibles.

Art I .1.1 - Conditions de participation
Pour être autorisées à participer à l'échelon départemental, régional, national du Championnat de France masculin et féminin par équipes, les associations doivent :
1) Disposer d'au moins :
• 12 licenciés (épreuves corporatives exclues)
• 3 licenciés des catégories jeunes disputant effectivement une épreuve par équipes réservée aux jeunes de la ligue ou du département (par exemple le Critérium des Jeunes, la Coupe des jeunes, le Trophée J. Bruger, etc.).
Les associations ne répondant pas à ces critères doivent adresser à la Commission Sportive départementale une demande de dérogation sous peine d'exclusion du championnat.

3. Principales modifications règlements Fédéral 2022-2023 :

PV bureau exécutif du 21 mars 2022 :
- Il est affecté le coefficient 1,5 au critérium fédéral seniors (au lieu de 1,25), au critérium fédéral jeunes (au lieu de 1,25)

Relevé de décisions du conseil fédéral 26 mars 2022 :
- Création de la catégorie U19 (juniors 4) dans toutes compétitions jeunes
- Possibilité d'avoir 2 mutés ordinaires dès la 1 ère phase dans une équipe de plus de 3 joueurs ou joueuses

Relevé de décision du conseil fédéral du 14 mai 2022 :
- Changement de nom des licences traditionnelles et promotionnelles respectivement en « Compétitions » et « Loisir »

4. Modifications règlements compétitions Départementale :

Procédure d'inscription :
Les inscriptions doivent se faire via l'espace "MonClub" dans "Questionnaires" ou dans "Engagements"

Critérium Fédéral :
Article 14 : Si 9-10 joueurs, 2 poules de 5 et tableau de 8 joueurs

CNV :
Article 2 : Matchs de classement si le tableau est composé de 2 poules

Coupe de l'Essonne :
Article 1 : équipe de 2 ou 3 joueurs
Article 2 : Matchs de classement si le tableau est composé de 2 poules
Dans le cas de plusieurs poules, les premiers de poules ainsi que le ou les meilleures 2éme se rencontreront en TED …
Article 3 : Chacun des trois joueurs peut être incorporés pour le double même s'il ne participe pas aux simples.
Retard : Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre, l'équipe présente doit attendre trente minutes avant de demander le forfait.

Challenge Lardeau, Chavernoz et Critérium des clubs, Champ Essonne simple :
Une hiérarchisation des joueurs Poussin(e)s et Benjamin(e)s de classement identique sera effectué par le CTD en amont de la compétition.

Championnat de l'Essonne simple :
Non qualification des joueurs ayant fait forfait général au CF durant la saison
Création catégorie Poussines.
Les tableaux n'atteignant pas les quotas, pourront être complété par des joueurs n'ayant pas fait le critérium fédéral en accord avec le CTD.

Fin de séance 22h45